



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/753
13 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AUTRICHE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur la situation en République démocratique du Congo, publiée le 11 août 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ernst SUCHARIPA

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne
sur la situation en République démocratique du Congo,
publiée le 11 août 1998

L'Union européenne exprime sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation interne de la République démocratique du Congo et condamne en particulier les actes de violence dont des civils sont les victimes. Elle fait appel à toutes les parties en conflit de respecter les droits de l'homme et les lois humanitaires, de ne pas persécuter des populations civiles en raison de leur nationalité ou de leur appartenance ethnique et d'observer rigoureusement le droit de protection des réfugiés et des personnes déplacées. L'Union encourage la coopération entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les Nations Unies en vue de trouver une solution pour protéger les populations concernées.

L'Union européenne est également très préoccupée par des informations concernant la possibilité d'ingérences étrangères dans les affaires internes du pays, et se trouve en accord avec la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux de l'Organisation de l'unité africaine pour soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo de même que l'intégrité territoriale des pays voisins.

L'Union européenne souligne que des solutions pacifiques doivent être trouvées pour résoudre les problèmes actuels pour que le processus de reconstruction et de démocratisation puisse se poursuivre. Elle est prête à contribuer à ces efforts et soutient les démarches entreprises par l'OUA et plusieurs pays africains à ce sujet.

Enfin, l'Union européenne demande que la sécurité des ressortissants des États membres de l'Union européenne et des personnels des organisations humanitaires résidant dans le territoire de la République démocratique du Congo soit garantie.

Les pays d'Europe centrale et orientale et Chypre, pays associés à l'Union européenne, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de la Zone européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.
